




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-14633-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.314

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : TRAVAUX DE PROXIMITE 2011 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE**

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques GARCON, M. Henri MATAS

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation  
- Informatique et RRH  
Direction du Budget

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 11/04/11

-----

**RAPPORTEUR** : M. Gérard BRAMOULLÉ

-

**Politique Publique** : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : TRAVAUX DE PROXIMITE 2011 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRES  
DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Général des Bouches du Rhône a décidé de reconduire en 2011 l'aide aux travaux de proximité dans le cadre de ses dispositifs d'aide aux Communes.

Sont concernés les travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, mandatés à la section d'investissement :

- Equipements sportifs autres que les gymnases (piste de skate, mur d'escalade, aménagement de terrains...),
- Aménagement du paysage urbain et de tout espace public de la commune,
- Aménagement de voies et de réseaux,
- Travaux divers sur les bâtiments communaux (mairie, écoles, structures de la petite enfance...),
- Les démolitions préalables à de futurs travaux,
- Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie,

**Toute opération est limitée à une seule tranche par année quelque soit le type de travaux.**

Les thèmes prioritaires retenus par le Conseil Général sont :

- L'environnement et le développement durable
- Le sport et la jeunesse
- La culture
- Le foncier et l'habitat social
- L'accueil de la petite enfance

Sont exclues du bénéfice de cette aide :

- Les acquisitions de mobilier et matériel,
- Les acquisitions de véhicules,
- Les acquisitions foncières et immobilières
- Les études,
- Les installations d'alarmes, stores et système de vidéosurveillance.

Le taux de subvention est de 80% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 75 000 € HT par projet, étant précisé qu'en cas d'obtention de participation d'autres financeurs, la part communale ne saurait être inférieure à 20 % du montant hors taxe.

Le délai imparti aux communes pour réaliser les opérations subventionnées est fixé à 2 ans à compter de la notification de chaque subvention, sous peine de caducité des aides consenties, sauf dérogation expresse.

Le Conseil Général a plafonné cette année le nombre de dossiers pouvant être présentés à 10 opérations pour les Communes de plus de 20 000 habitants à l'exception de la Ville de Marseille.

Est soumise à votre approbation la liste ci-après, de 10 opérations, dont certaines avaient été proposées précédemment, mais n'avaient pas été retenues.

**Sont proposées les opérations suivantes :**

- |   |          |
|---|----------|
| 1- Aménagement d'un terrain multisports au terrain des Floralties | 75 000 € |
| 2 - Réfection du sol sportif au gymnase du Rocher du Dragon       | 50 000 € |

3 - Aménagement de gradins et réfection de l'éclairage à la Halle Carcassonne	75 000 €
4 - Aménagement d'un terrain stabilisé au complexe sportif de la Pioline	60 000 €
5 - Aménagements ludiques au complexe sportif du Val de l'Arc	60 000 €
6 - Aménagement d'un terrain de grands jeux au stade de Puyricard	75 000 €
7 - Aménagement d'un mur d'escalade au gymnase de l'Arc de Meyran	60 000 €
8 - Rénovation des façades du gymnase BOBET (Jas de Bouffan)	80 000 €
9 - Réfection de la cour maternelle Sextius	75 000 €
10- Réfection de la cour élémentaire Daudet	80 000 €

Le montant global de ces opérations est de **690 000 € HT**.

Les dossiers complets devront être transmis au Conseil Général avant le 1<sup>er</sup> mai 2011.

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** la prise en charge par le Conseil Général de 80 % du coût hors taxe de ces projets, pour lesquels aucune autre demande de subvention ne sera formulée auprès de nos autres partenaires institutionnels.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

**2011.314 - TRAVAUX DE PROXIMITE 2011 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT  
AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 48</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**